



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

#### **ASSOCIATIONS :**

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville de Pavilly au sein de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO)

**Délibération  
n°2026/21**

**30 Mars 2026**

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 7 avril 2026 et  
de son affichage  
à la porte de la Mairie  
le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

#### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÈVREMONT Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa, BARTHELEMY Florent.

#### **Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :**

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 29

**ASSOCIATIONS** : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville de Pavilly au sein de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 25 juin 2018, la Ville a adhéré à l'association « ADICO » et lui a confié la mission de délégué à la protection des données à caractère personnel, dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Cette mission de délégué à la protection des données à caractère personnel consiste à informer et conseiller le responsable de traitement (le Maire), à contrôler le respect du cadre juridique posé par le RGPD, à coopérer avec la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et à réduire les risques juridiques pesant sur le Maire.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein, un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour représenter la Ville de Pavilly au sein du Conseil d'Administration de l'association « ADICO ».

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal a désigné comme délégués titulaire et suppléant pour représenter la Ville de Pavilly au sein du Conseil d'Administration de l'association « ADICO », les élus suivants :

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADICO</b>	
<b>1 Délégué titulaire</b>	Aurélie CHEVALLIER
<b>1 Délégué suppléant</b>	Florent BARTHÉLÉMY

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com